



Conditions d'adhésion individuelle

- **Être professionnel** de la conservation et de la restauration du patrimoine et ceux de l'enseignement, de la recherche, des services culturels et de la documentation exerçant leur mission dans ou en relation avec ces établissements.
- **Être titulaire des titres et diplômes** acquis dans l'un des domaines suivants : archéologie, art contemporain, arts décoratifs, arts graphiques, arts plastiques, ethnologie, histoire, histoire de l'art, pratiques artistiques, sciences de la nature et de la vie, sciences et techniques, ainsi que les domaines de l'accueil des publics, de la diffusion, de l'animation et de la médiation culturelle, du tourisme et de la communication.
- Pouvoir se prévaloir d'une **expérience professionnelle dans les mêmes domaines au moins pendant trois ans.**





Conditions d'adhésion institutionnelle:

- Être un musée, selon la définition de l'ICOM

“Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l’humanité et de son environnement à des fins d’études, d’éducation et de délectation. Cette définition fait référence dans la communauté internationale.”

- Avoir une programmation culturelle à destinations des publics variés, dans le but d'une démocratisation culturelle

A noter : chaque demande d'adhésion fait l'objet d'une délibération en Conseil Administratif

